



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'ANGOULÊME

APPEL A CANDIDATURE POUR LA FONCTION DE DIRECTEUR DE L'IUT D'ANGOULÊME

La Fonction de Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie d'Angoulême est vacante depuis le 30 novembre 2018. Cette vacance a été entérinée par courrier du Président de l'Université le 17 décembre 2018.

Les candidatures à ces fonctions devront satisfaire aux conditions de nomination précisées aux articles L713-9 et D713-1 du Code l'Éducation. Conformément à ces articles, « Les instituts et les écoles faisant partie des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école, sans condition de nationalité. Les directeurs d'instituts sont élus par le conseil. Leur mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Le Directeur ne peut cumuler ses fonctions avec celle de chef de département ou directeur d'UFR, école...

Les lettres des candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'un programme d'action (profession de foi), seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) ou déposées à la responsable des services et adressées à :

Monsieur le Président de l'Université de Poitiers

Cabinet de la Présidence

15, rue de l'hôtel Dieu

TSA 71117

86 073 Poitiers Cedex 9

La date limite de réception des candidatures est fixée au mardi 12 mars 2019 – 12 heures.

Elles feront l'objet d'un accusé de réception.

CALENDRIER

Diffusion de l'appel à candidature	Mardi 22 janvier 2019
Date d'ouverture de dépôt de candidature	Jeudi 24 janvier 2019
Date limite de dépôt des candidatures	Mardi 12 mars 2019 à 12 heures
Élection en conseil de l'IUT, formation plénière	Jeudi 28 mars 2019

RENSEIGNEMENTS :

Isabelle DUVAL, responsable des services de l'IUT – tél. 05.45.67.32.05 – isabelle.duval@univ-poitiers.fr

Marie-Dominique VILLARDS, gestionnaire du service des personnels – tél. 05.45.67.02.36 marie.dominique.villards@univ-poitiers.fr

DIFFUSION :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Rectorat de l'Académie de Poitiers
Présidence de l'Université de Poitiers
Assemblée des Directeurs des IUT
Membres du conseil de l'IUT
Personnels de l'IUT, affichage intranet

TEXTES de RÉFÉRENCE :

Code de l'Éducation
Statuts de l'IUT.

Angoulême le 21 janvier 2019.